



## Taillis et taillis sous futaie

# Itinéraire 1 : Conversion en Futaie Irrégulière

### Conditions d'éligibilité

Les itinéraires financés par Sylv'actes ont un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Cet itinéraire répond à des enjeux locaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'augmentation du stockage de carbone, de limitation de l'érosion des sols, de valorisation économique pour la production de bois d'œuvre, piquet et énergie, et de continuité du paysage forestier.

**AIDE FINANCIÈRE** sur les travaux sylvicoles :  
**70%** en forêt privée / **50%** en forêt publique (sur montant hors taxes)

#### OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE :

- 30 à 50% de Chêne sessile
- Ou 30 à 50% de Châtaignier

#### PEUPELEMENTS CONCERNÉS :

Feuillus divers  
 (Chêne, Châtaignier, Charme, Hêtre).

#### TRAVAUX ÉLIGIBLES

*Dans le cadre de l'itinéraire 1*

#### Dépenses éligibles maximales

(hors taxes)

- Martelage de cloisonnements + ouverture de cloisonnements

800 € / ha

- Martelage préalable à une éclaircie d'irrégularisation

300 à 400 € / ha

- Dégagement, nettoyage, dépressage

300 à 400 € / ha

- Dégagement + nettoyage + dépressage + complément de régénération en chêne ou feuillus précieux

2 500 € à 3 000 € / ha

- Éclaircie d'irrégularisation

40 à 60 m<sup>3</sup>

(prélèvement maximum 25% du volume)



## Taillis et taillis sous futaie

# Itinéraire I : Conversion en Futaie Irrégulière

### Conditions d'éligibilité

## PRÉCONISATIONS A RESPECTER

#### ⇒ **Préservation du sol :**

- ⇒ Pour la gestion des rémanent, soit laisser les rémanents sur place, soit ne récolter que 50% afin de préserver les nutriment du sol.
- ⇒ Pas de travail du sol.

#### ⇒ **Engagement pour la biodiversité :** conserver 1 à 2 très gros bois vivants à l'issue de la révolution.

#### ⇒ **Objectif en futaie irrégulière, pour l'amélioration de la valeur des forêts :**

- ⇒ Stimuler la diversité d'essences.
- ⇒ Conserver au maximum les chênes sessiles et/ou châtaigniers selon l'essence objectif (30 à 50% soit chêne sessile ou châtaignier).
- ⇒ Un volume maximal exploité d'environ 60 à 90 m<sup>3</sup>.
- ⇒ Conserver un volume sur pied de 160 m<sup>3</sup> en moyenne et 1400 tiges après intervention.

#### ⇒ **Valorisation en bois d'œuvre :** pour atteindre à terme 40% en bois d'œuvre environ.

#### ⇒ **Fréquence de passage :** envisager une latitude entre 5 et 10 ans entre chaque passage sur une parcelle.

### Contacts

Pour plus d'informations sur ces aides :  
Sylv'acctes  
23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon  
0472761323 / jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org

Référente territoriale :  
Charte Forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux  
Amandine Prévost / 06.07.50.82.86  
Cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

